

2177

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 AOUT 1825,
PRÉSIDÉE PAR M. LE COMTE DARU, DIRECTEUR.

PRIX MONTYON.

Prix de vertu décernés en 1825.

L'ACADÉMIE a décerné :

1° Un prix de DIX MILLE francs à Pierre-Antoine-Roch Martin, né à Narbonne, domicilié à Montigni-lès-Metz, département de la Moselle;

2° Un second prix de TROIS MILLE francs à la demoiselle Thérèse-Mélanie Hermitte, fille de Louis-Gaspard Hermitte, propriétaire à Saint-Martin, canton de la Seyne, département des Basses-Alpes;

3° Une médaille de la valeur de DOUZE CENTS francs à Mathieu-François Wéry, né à Landrecy, ancien domestique, demeurant au palais Bourbon, à Paris;

4° Cinq médailles de CINQ CENTS francs chaque : 1° à Françoise et Catherine Les Douillot, l'une journalière, et l'autre fileuse de laine, de la commune de Ville-devant-Belrain,

ARCHIVES
de
L'ACADÉMIE FRANÇAISE

canton de Pierre-Fite, département de la Meuse; 2^e à Étienne Laget, cordonnier de Saint-Chamas, département des Bouches-du-Rhône; 3^e à Étienne Lasne, journalier, et à Jeanne-Philippine Dantine, son épouse, à Paris, rue Faubourg-Saint-Jacques, n^o 29; 4^e à la femme Dubois, domiciliée à Berzé-la-Ville, canton du nord de Mâcon, département de Saône-et-Loire; 5^e à Claudine Guichoux, femme Cléach, demeurant à Henvic, canton de Taulé, arrondissement de Morlaix, département du Finistère.

PRIX DE VERTU

Qui sera décerné dans la séance publique du 25 août 1826.

Le prix de vertu provenant des fondations et du legs de feu M. le baron de Montyon, en faveur d'un Français pauvre qui aura fait l'action la plus vertueuse, sera décerné, dans la séance du 25 août 1826, à l'auteur d'un acte de vertu qui aura eu lieu dans l'intervalle du 1^{er} janvier 1824 au 31 décembre 1825, ou il sera distribué à divers auteurs d'actes de vertu qui auront lieu dans ces mêmes années.

On aura soin de faire remettre, avant le 1^{er} mars 1826, à M. le secrétaire-perpétuel de l'Académie, les preuves qui constateront les faits qui peuvent donner droit au prix.

(3)

PRIX

Décernés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs.

L'Académie a décerné deux prix de 4,000 fr. chaque: l'un à l'ouvrage de M. le baron de Gérando, intitulé : *Du Perfectionnement moral*, ou *De l'Éducation de soi-même*, 2 vol. in-8°; et l'autre, à l'ouvrage de feu M^{me} Campan, intitulé : *De l'Éducation*, suivi *Des Conseils aux jeunes Filles*, 3 vol. in-12.

Elle a accordé une médaille d'or (1), en hommage à la mémoire de M^{me} la comtesse de Rémusat, auteur de l'ouvrage intitulé : *Essai sur l'Éducation des Femmes*, 1 vol. in-8°.

PRIX

Destiné à l'ouvrage le plus utile aux mœurs, en 1826.

Le prix provenant de la fondation et du legs de feu M. le baron de Montyon, *en faveur du Français qui aura composé et fait paraître le livre le plus utile aux mœurs*, sera décerné dans la séance du 25 août 1826, à l'auteur de l'ouvrage qui, publié du 1^{er} janvier 1824 au 31 décembre 1825, aura été jugé le plus utile aux mœurs, ou il sera distribué à divers auteurs d'ouvrages qui auront rempli les mêmes conditions.

(1) Du modèle de celle de l'Institut.